



Conseil d'administration

# AVANT PROJET DE BUDGET 2012

CT/CA-005/2011/01FR

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LE 24 MARS 2011

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A – INTRODUCTION GÉNÉRALE

B – ÉQUILIBRAGE DES PRIX ET DES COÛTS

C – RECETTES

D – DÉPENSES

E – ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES 2012

### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. Introduction générale

L'avant projet de budget pour l'exercice 2012 comprend:

- B. la description du travail du Centre en vue d'équilibrer les prix et les coûts pour 2012;
- C. les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organes pour lesquels le Centre opère, et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue, en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- D. les dépenses du Centre, ventilées par titre;
- E. la ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre l'avant-projet du programme de travail 2012; elle identifie les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre, et la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document budgétaire sont exprimés en euros.

### B. Équilibrage des prix et des coûts

Comme les années précédentes, les clients du Centre ont été invités à communiquer leurs prévisions pour le présent avant-projet de budget. Les prévisions 2012 ont pour point de départ les nouveaux prix 2011 approuvés par le conseil d'administration. Il convient de noter que nombre de clients ont souligné le caractère incertain de leurs prévisions, principalement en raison du fait que leurs propres budgets pour l'exercice 2012 sont loin d'être arrêtés. Les volumes de traduction prévus pour 2012 ont diminué par rapport aux résultats 2010 et aux prévisions 2011. Les prévisions de recettes pour 2012 se sont élevées à seulement à 42,4 millions d'EUR, en baisse de 8,7 millions d'EUR par rapport aux résultats pour les mêmes titres en 2010<sup>1</sup>.

La première réaction face à une baisse d'une telle ampleur est bien entendu de réduire les coûts, le cas échéant. Les mesures prises sont détaillées à la section D. Dépenses. La première étape a été d'analyser l'affectation du personnel, en particulier à la lumière de la réorganisation actuelle d'un service. À l'issue de cet examen, une réduction des effectifs a été décidée, comme première réponse nécessaire et appropriée à la baisse des recettes. Les catégories concernées ont été les agents temporaires, les agents contractuels et les intérimaires.

En outre, le Centre a choisi d'engager une réduction substantielle des coûts au titre du chapitre 21, Informatique, impliquant le report de plusieurs projets. Toutefois, le Centre estime que le projet le plus important pour accroître sa compétitivité, qui passe par la préparation, le développement et la mise en œuvre de son portail interne, le programme e-CdT, doit être poursuivi en 2012 par d'autres modes de financement.

De toute évidence, une baisse du nombre de pages à traduire réduit également les besoins en traducteurs freelance, ce qui entraîne automatiquement une baisse du budget du titre 3.

Ces réductions de coûts, bien qu'exigeantes et massives, n'ont pas suffi à combler l'écart entre des recettes en recul et les dépenses. Par conséquent, dans un effort continu d'équilibrage des prix et des coûts, le Centre a également dû revoir les prix pour l'exercice 2012. L'objectif a consisté à trouver un

---

<sup>1</sup> Titres des recettes 1 à 4, incluant Versements des agences, offices, institutions et organes, Coopération interinstitutionnelle, et Autres recettes, mais excluant Excédent de l'exercice précédent, Remboursements aux clients, et Remboursements extraordinaires.

niveau de prix qui permettrait au Centre de maintenir la qualité indispensable à son fonctionnement, tout en laissant les réductions de coûts représenter l'essentiel de l'équilibrage entre les prix et les coûts.

Cet examen a donné lieu à une proposition de prix de 95 EUR par page pour les documents, en hausse de 2 EUR, et de 36 EUR par page pour les marques, en hausse de 4 EUR. Même avec ces hausses, les prix restent inférieurs aux prix suggérés dans l'APB 2011<sup>2</sup>.

L'examen semestriel 2011 sera réalisé à temps pour la révision des prévisions 2012 qui devrait avoir lieu en juillet-août 2011.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2012:

Produits	Documents normaux (EUR)	Documents programmés (EUR)	Documents urgents (EUR)
Traduction (prix par page)	95,00		
Modification (prix par page)	180,00		
Révision (prix par page)	48,50	- 25%	+ 25%
Contrôle rédactionnel ( <i>Editing</i> ) (prix par page)	60,00		
Marques et dessins ou modèles (prix par page)	36,00 EUR (500 000 pages minimum)		
Autres services (standardisation, terminologie, etc.)	900 EUR par homme/jour		
Liste de termes	5,00 EUR par terme		

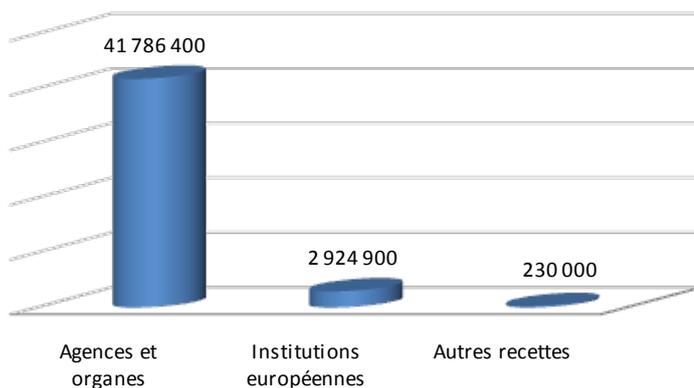
Suppléments:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	5,00
Document confidentiel (supplément par page)	5,00
Langue non communautaire (supplément par page)	4,00

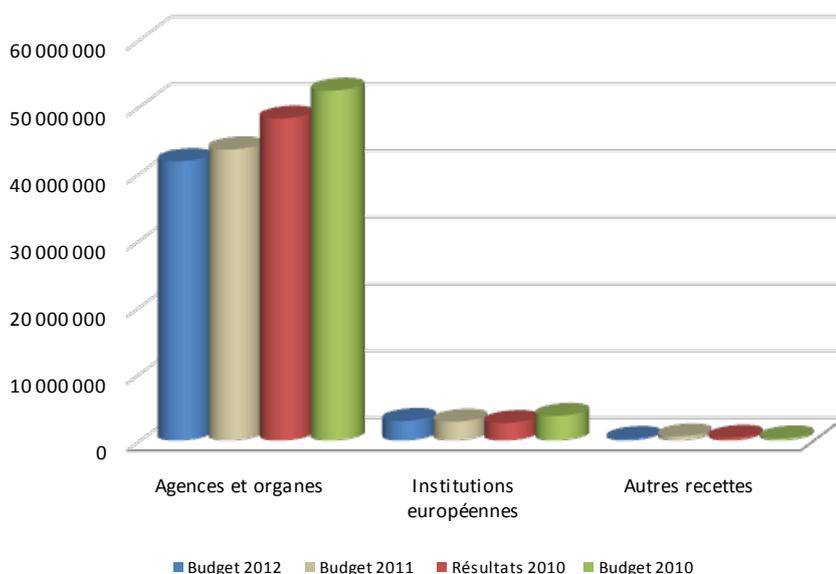
### C. Recettes

Les prix révisés pour les documents et les marques, intégrant les augmentations de 2,1 % et 12,5 % respectivement, portent les prévisions de recettes à 44 941 300 EUR. L'effet des propositions de prix est de 2,5 millions d'EUR. Les recettes prévues se répartissent comme suit:

<sup>2</sup> Les prix dans l'APB ont été révisés à la baisse dans le budget 2011.



Le graphique ci-dessous présente les prévisions de recettes pour 2012 par rapport aux budgets 2011 et 2010, et aux résultats 2010, à savoir:



Les efforts continus de la direction du Centre pour réduire l'excédent budgétaire et parvenir à un résultat budgétaire équilibré ont abouti à plusieurs propositions d'équilibrage des coûts et des prix dans les derniers budgets. Le graphique ci-dessus illustre une partie du résultat selon la variation des recettes entre 2010 et 2011. Cette variation est due, premièrement, aux effets de la nouvelle politique tarifaire introduite en 2011, qui a vu le Centre réduire considérablement le prix de la traduction des marques, et deuxièmement, à une baisse du volume des marques. Pour l'exercice 2012, les prévisions pour les marques sont légèrement supérieures à celles de 2011. Néanmoins, par rapport aux résultats 2010, le budget 2012 table sur une baisse du volume des marques d'environ 40 000 pages et du volume des documents classiques de 2 000 pages. En ce qui concerne les recettes issues des institutions européennes et les autres recettes, elles sont restées plus ou moins stables au cours des dernières années.

D'après le graphique, il est clair que la baisse des recettes en 2012 aurait été bien plus importante sans la proposition de hausse des prix. Il est également clair que réagir à un tel écart nécessite d'importants efforts, et qu'il n'est pas possible de réduire les dépenses du montant intégral en une seule fois sans

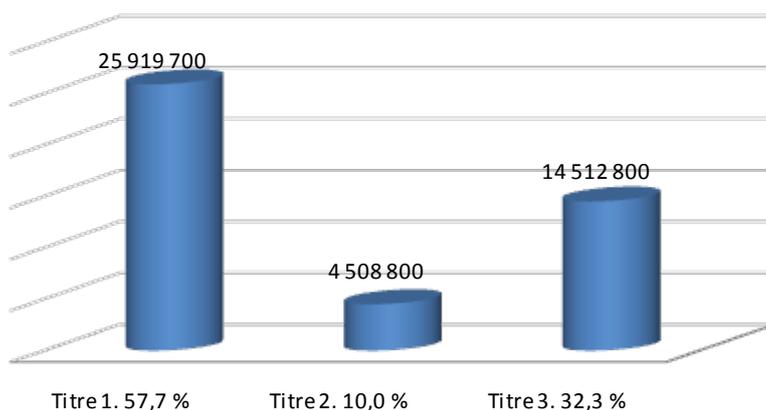
compromettre la qualité du travail. Dans le budget, les effets de la proposition de hausse de prix apparaissent sur des lignes distinctes, dans le titre 1 et le titre 3. Le budget pour chaque client correspond ainsi à ses propres prévisions.

Depuis l'établissement du budget 2011, trois nouveaux clients ont signé des accords avec le Centre. Dans ce budget, deux nouvelles lignes budgétaires ont été ajoutées; la troisième ligne sera ajoutée au premier budget rectificatif 2011. En outre, une rectification a été apportée en ce qui concerne le budget 2011, dans lequel l'EASO avait été placé sur la mauvaise ligne budgétaire.

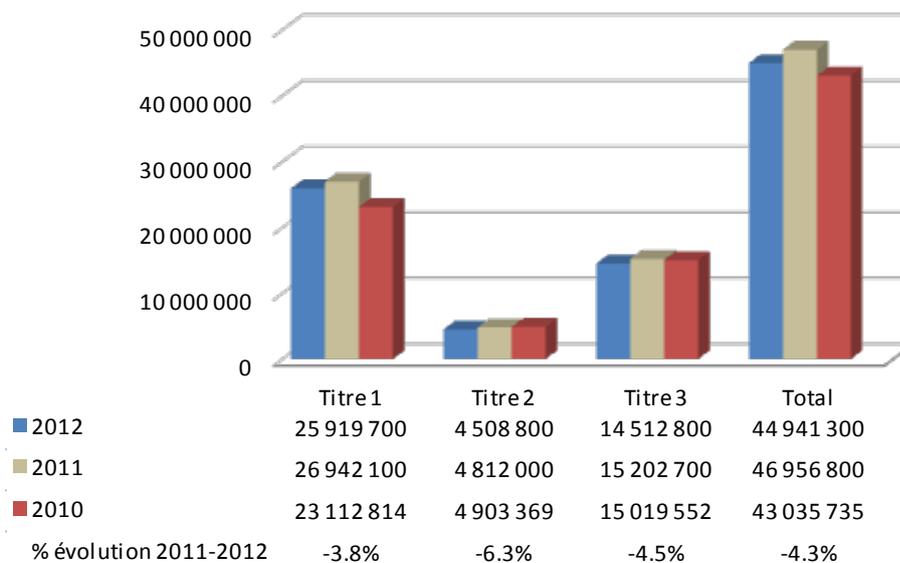
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique»	p.m.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile – affecté au numéro 1044 dans le budget 2011	p.m.
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie	9 600
	Autorité européenne des marchés financiers – sera ajoutée dans le budget rectificatif 2011	

#### D. Dépenses

Comme cela est expliqué à la section A, l'effort approfondi entrepris par le Centre pour équilibrer les dépenses et les recettes a eu des conséquences pour tous les titres. Les dépenses sont ventilées comme suit, la part de chaque titre dans le budget étant indiquée en pourcentage:



Par rapport à 2011, le titre 1 recule de 3,8 %, le titre 2 de 6,3 % et le titre 3 de 4,5 %. La composition des dépenses par titre et une comparaison entre le budget 2011 et le résultat 2010 sont illustrées ci-dessous. Aucun crédit n'est prévu au titre 10 des budgets 2012 et 2011, il n'est donc pas inclus dans le graphique.



### Titre 1, PERSONNEL

S'agissant du titre 1, Personnel, la révision du tableau des effectifs et le recours aux agents contractuels et aux intérimaires ont permis de réduire considérablement les coûts, tout en maintenant l'accent sur la qualité. La révision des effectifs a abouti à la suppression de cinq postes, leur nombre passant de 225 à 220. À la fin de l'année 2010, 215 postes étaient pourvus. Les postes concernés sont des postes d'assistants temporaires, de grades 1 et 3. Outre ces modifications, l'examen du budget 2011 a toutefois eu un effet à la baisse sur les dépenses de personnel.

S'agissant des agents contractuels, l'examen réalisé pour 2012 indique que le nombre d'agents contractuels prévus est identique à celui de 2010, à savoir 10 personnes. Compte tenu des économies supplémentaires réalisées sur le personnel intérimaire, qui atteignent près de la moitié des résultats 2010, l'importance des efforts consentis par le Centre s'agissant du titre 1 apparaît évidente.

Au total, le budget du titre 1 pour l'exercice 2012 est supérieur de 12,1 % aux résultats 2010, mais inférieur de 3,8 % au budget 2011. La hausse de 2010 s'explique principalement par le fait que les objectifs du tableau des effectifs n'ont pas été atteints cette année-là, malgré les recrutements opérés tout au long de l'année. Les autres facteurs sont l'augmentation des dépenses pour l'infrastructure socio-médicale, principalement la participation au comité des activités sociales, et les services externes, tels que le centre de la petite enfance.

### Titre 2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

S'agissant du titre 2, Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement, le Centre a pu réduire ses dépenses de 8 % par rapport aux résultats 2010, et de 6,3 % par rapport au budget 2011. L'essentiel des efforts pour diminuer les coûts ont été consentis au chapitre 21, Informatique. Le recul par rapport à 2011 est de 12,7 %, soit environ de 300 000 EUR, et de 18,1 % inférieur aux résultats 2010, soit près de 470 000 EUR. Le Centre entend par conséquent proposer d'autres méthodes pour financer le projet le plus important pour son avenir, à savoir la préparation, le développement et la mise en œuvre de son portail interne (le programme e-CdT). Ce programme permettra au Centre de relever les défis des prochaines années, de mieux répondre encore aux exigences actuelles et futures des clients, et d'accroître sa compétitivité.

S'agissant du chapitre 20, Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires, l'exercice 2012 prévoit une hausse de 2 % par rapport au budget 2011 et de 4,4 % par rapport aux résultats 2010. Cela s'explique par le fait que la plupart des contrats du titre disposent de clauses d'indexation. Les autres chapitres prévoient quelques augmentations en 2012, principalement en raison des réductions réalisées en 2011 et de la nécessité des augmentations pour assurer le bon fonctionnement du Centre.

### Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

S'agissant du titre 3, Dépenses opérationnelles, les dépenses devraient être inférieures de 3,4 % aux résultats 2010 et de 4,5 % au budget 2011. Les prévisions ont été affinées en comparant les volumes traduits en 2010 et les prévisions pour 2012, pour lesquelles les prévisions détaillées fournies par les clients sont très précieuses. Les volumes de marques et les volumes de documents sont tous deux en recul par rapport à 2010. Le fait qu'aucune traduction de liste de termes ne soit encore prévue pour 2012 contribue à la diminution possible des coûts pour ce titre.

### Titre 10, PROVISIONS

S'agissant du titre 10, Provisions, le budget 2012 ne prévoit pas de crédits. La contribution au régime de pension communautaire pour 2012, à hauteur de 3,59 millions d'EUR, est comprise dans le titre 1, et il n'est pas nécessaire d'augmenter le fonds de préfinancement.

## **E. Activités du Centre**

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: Traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2012 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières des titres 1 et 2 sont réparties sur la base des ressources humaines employées pour chaque activité. Ce calcul prend en compte la répartition différente des types de postes et de grades, et par conséquent la variation des coûts salariaux en fonction des activités. Des informations plus détaillées sont fournies dans l'avant-projet du programme de travail 2012 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	61.3 %	75.3 %	33 831 462
Activité de soutien	28.4 %	14.8 %	6 637 336
Activités externes (actions de promotion)	2.5 %	3.3 %	1 465 204
Activités de gestion et de contrôle	7.7 %	6.6 %	3 007 298
Total	100 %	100 %	44 941 300

### Activité 1: TRADUCTION

L'activité de base du Centre consiste en la prestation de services linguistiques: il s'agit essentiellement de traductions, de modifications, de travaux de mise en page et de révisions de documents, auxquels s'ajoutent les marques, dessins et modèles communautaires, conformément à des critères convenus en matière de qualité et de délais de livraison (priorité n°1 de la stratégie du Centre).

Cette activité emploie 61,3 % des ressources humaines du Centre et consomme 75,3 % de son budget total, soit la totalité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Le volume total prévu pour 2012 est de 789 538 pages, en diminution de 5,6 % par rapport au budget 2011. Compte tenu de la nécessité d'une hausse des prix pour équilibrer les dépenses et les recettes, malgré l'examen des dépenses du Centre, les recettes prévues s'annoncent inférieures, en baisse de 3,9 %.

	2012	2011	% 2011-2012
Nombre total de pages prévues	789 538	836 039	-5.6 %
Total des versements effectués au titre des travaux de traduction, terminologie et liste de termes <sup>3</sup>	43 849 300	45 632 400	-3.9 %

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	2 151
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 490
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	6 067
Agence européenne des médicaments (EMA)	39 230
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 510
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	36 790
OHMI "linguistic editing"	8 333
OHMI Marques	525 000
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 290
Office européen de police (Europol)	13 103
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	8 285
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	1 230
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	9 350
Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	5 360
Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST)	54
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	3 441
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	11 045
Agence ferroviaire européenne (AFE)	9 677
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	215
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	2 400
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	2 778
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	8 602
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	355
Collège européen de police (CEPOL)	1 183
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 398
Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)	264
Agence européenne de défense (AED)	54

<sup>3</sup> Les recettes préliminaires issues d'un accord d'hébergement avec un client ne sont pas prises en compte, n'ayant pas de rapport avec la traduction.

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	32 850
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	2 214
Fusion à des fins énergétiques (F4E)	538
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	373
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	945
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	638
Agence exécutive pour la recherche (REA)	226
Entreprise commune «Clean Sky»	165
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	2 320
Entreprise commune SESAR	314
Contrôleur européen de la protection des données (EDPS)	18 915
Entreprise commune pour la mise en oeuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués	p.m.
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants	p.m.
Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène»	p.m.
Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique»	p.m.
Bureau européen d'appui en matière d'asile	p.m.
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie	138
Commission européenne – DG Emploi	13 340
Parlement européen	p.m.
Conseil de l'Union européenne	2 667
Cour des comptes européenne	688
Comité des régions de l'Union européenne	p.m.
Comité économique et social européen	p.m.
Cour de justice de l'Union européenne	p.m.
Banque centrale européenne	793
Médiateur européen	4 760
<b>Total pages</b>	<b>789 538</b>

### Activité 2: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le Centre opérant en tant qu'organisme communautaire autonome, il doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, la passation des marchés, une comptabilité précise et fiable, l'infrastructure et la logistique, et en particulier l'assistance requise aux activités principales de fonctionnement.

L'activité de soutien administratif et technique du Centre emploie 28,4 % des ressources humaines du Centre et consomme 14,8 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

### Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

Ces activités ont pour objet d'apporter un soutien au Centre et à son processus de traduction, essentiellement par une communication avec les clients et autres parties prenantes du Centre. Elles sont également corrélées avec la deuxième mission du Centre: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Cette activité emploie 2,5 % des ressources humaines du Centre et consomme 3,3 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

#### Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion globale de la qualité.

Cette activité emploie 7,7 % des ressources humaines du Centre et consomme 6,6 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

#### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2012	Exercice budgétaire 2011	Exercice budgétaire 2010
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	41 786 400	43 546 000	48 175 413
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE	2 924 900	2 810 800	2 620 269
4	AUTRES RECETTES	230 000	600 000	101 084
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	p.m.	p.m.	24 041 195
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	-25 093 718
	<b>TOTAL</b>	<b>44 941 300</b>	<b>46 956 800</b>	<b>50 153 046</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	25 916 300	26 942 100	23 112 814
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	4 508 800	4 812 000	4 903 369
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	14 516 200	15 202 700	15 019 552
10	PROVISIONS	p.m.	p.m.	2 941 164
	<b>TOTAL</b>	<b>44 941 300</b>	<b>46 956 800</b>	<b>55 928 077</b>

### III. ÉTAT DES RECETTES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2012	Exercice 2011	Résultat 2010
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>			
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 0 0</b>	<b>Versements des agences, offices, institutions et organes</b>			
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	200 000	400 000	433 543
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	250 200	259 500	312 289
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	661 400	756 400	684 857
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 466 700	3 485 900	2 610 663
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	703 700	726 600	959 496
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	4 801 000	5 628 600	4 312 257
1 0 0 6	OHMI Marques	16 800 000	16 653 300	27 610 168
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	88 262
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	1 218 600	1 403 300	914 178
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	670 300	650 000	576 850
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	28 891 900	30 083 600	38 502 563
<b>1 0 1</b>				
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	115 600	115 300	96 135
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	912 000	1 348 500	1 567 369
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)		p.m.	691
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	546 400	660 000	497 239
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST)	5 000	5 000	0
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	320 000	204 400	163 136
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	770 400	2 200 000	633 739
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	900 000	450 000	225 951
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 569 400	4 983 200	3 184 260
<b>1 0 2</b>				
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	20 000	100 000	105 018

III. ÉTAT DES RECETTES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
10	
<b>100</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	
1001	
1002	
1003	
1004	
1005	
1006	
1007	
1008	
1009	
<b>101</b>	
1010	
1012	
1014	
1015	
1016	
1017	
1018	
1019	
<b>102</b>	
1020	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2012	Exercice 2011	Résultat 2010
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	224 000	663 700	548 608
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX)	259 400	251 100	250 708
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	800 000	989 500	846 706
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	33 000	37 200	37 740
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	110 000	74 715
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)	130 000	130 000	84 660
1 0 2 7	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)	24 600	20 500	12 442
1 0 2 8	Agence européenne de défense (EDA)	5 000	5 000	3 315
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 225 300	4 277 700	3 607 010
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	4 831 300	6 584 700	5 570 920
<b>1 0 3</b>				
1 0 3 0	Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)	205 900	150 000	52 998
1 0 3 1	Fusion à des fins énergétiques (F4E)	50 000	50 000	20 056
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)	p.m.	p.m.	0
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-TEA)	29 500	34 200	31 684
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	87 900	87 900	0
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	58 600	44 700	30 783
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	21 000	21 000	3 783
1 0 3 7	Entreprise commune «Clean Sky»	8 000	p.m.	3 570
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	215 800	444 000	106 590
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR	29 200	35 000	27 540
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	705 900	866 800	277 003
<b>1 0 4</b>				
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (EDPS)	1 322 100	1 027 700	633 442
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués	p.m.	p.m.	1 785

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1021	
1022	
1023	
1024	
1025	
1026	
1027	
1028	
1029	
<b>103</b>	
1030	
1031	
1032	
1033	
1034	
1035	
1036	
1037	
1038	
1039	
1040	
1041	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2012	Exercice 2011	Résultat 2010
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants	p.m.	p.m.	5 440
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène	p.m.	p.m.	0
1 0 4 4	Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique Entreprise commune	p.m.		0
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile	p.m.	p.m.	0
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie	9 600		0
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	1 331 700	1 027 700	640 667
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>	<b>39 330 200</b>	<b>43 546 000</b>	<b>48 175 413</b>
19	AUTRES RECETTES EN RELATION AVEC LES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 9 9</b>	<b>Effet de la modification tarifaire suggérée</b>			
1 9 9 0	Effet de la modification tarifaire suggérée	2 456 200		
	<i>Total de l'article 1 9 9</i>	2 456 200		
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>2 456 200</b>		
	<b>Total du titre 1</b>	<b>41 786 400</b>	<b>43 546 000</b>	<b>48 175 413</b>
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
<b>2 0 0</b>	<b>Subvention de la Commission</b>			
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
3 0 0	<i>Activités de coopération interinstitutionnelle</i>			
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi	1 424 000	1 300 000	953 382
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	739 300	724 400	697 493
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	0

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1 0 4 2	
1 0 4 3	
1 0 4 4	
1 0 4 5	
1 0 4 6	
1 9 9 0	Il est très probable que l'augmentation des prix suggérée aura pour effet un changement des prévisions des clients. Etant donné qu'il n'est pas possible pour le Cdt de prévoir l'ampleur de ces changements avec précision, l'effet de l'augmentation tarifaire proposée pour les recettes du titre 1 est repris dans ce poste.
<b>2</b>	
2 0	
<b>2 0 0</b>	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	
<b>3</b>	
3 0	
<b>3 0 0</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	
3 0 0 1	
3 0 0 2	
3 0 0 3	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2012	Exercice 2011	Résultat 2010
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	248 000	202 100	354 875
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	64 000	74 400	19 996
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 475 300	2 300 900	2 025 747
<b>3 0 1</b>				
3 0 1 0	Banque centrale européenne	73 800	59 900	31 759
3 0 1 1	Médiateur européen	332 000	450 000	562 764
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	405 800	509 900	594 523
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>2 881 100</b>	<b>2 810 800</b>	<b>2 620 269</b>
3 9	AUTRES RECETTES EN RELATION AVEC LA COOPERATION INTERINSTITUTIONNELLE			
<b>3 9 9</b>	<b>Effet de la modification tarifaire suggérée</b>			
3 9 9 0	Effet de la modification tarifaire suggérée	43 800		
	<i>Total de l'article 3 9 9</i>	43 800		
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 9</b>	<b>43 800</b>		
	<b>Total du titre 3</b>	<b>2 924 900</b>	<b>2 810 800</b>	<b>2 620 269</b>
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>			
4 0	AUTRES RECETTES			
<b>4 0 0</b>	<b>Intérêts bancaires</b>			
4 0 0 0	Intérêts bancaires	230 000	600 000	308 803
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	230 000	600 000	308 803
<b>4 0 1</b>	<b>Remboursements divers</b>			
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	101 084
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	101 084
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>230 000</b>	<b>600 000</b>	<b>409 887</b>
	<b>Total du titre 4</b>	<b>230 000</b>	<b>600 000</b>	<b>409 887</b>
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3 0 0 4	
3 0 0 5	
3 0 0 6	
3 0 0 7	
3 0 0 8	
<b>3 0 1</b>	
3 0 1 0	
3 0 1 1	
3 9 9 0	Il est très probable que l'augmentation des prix suggérée aura pour effet un changement des prévisions des clients. Etant donné qu'il n'est pas possible pour le Cdt de prévoir l'ampleur de ces changements avec précision, l'effet de l'augmentation tarifaire proposée pour le titre 3 est repris dans ce poste.
<b>4</b>	
4 0	
<b>4 0 0</b>	Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	
<b>4 0 1</b>	Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	
<b>5</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Exercice 2012	Exercice 2011	Résultat 2010
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
<b>5 0 0</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>			
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	24 041 195
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	p.m.	24 041 195
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	p.m.	p.m.	<b>24 041 195</b>
	<b>Total du titre 5</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>24 041 195</b>
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>			
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS			
<b>6 0 0</b>	<b>Remboursements aux clients</b>			
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	-6 822 069
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	-6 822 069
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 0</b>	p.m.	p.m.	<b>-6 822 069</b>
6 1	REMBOURSEMENTS EXTRAORDINAIRES			
<b>6 1 0</b>	<b>Remboursements extraordinaires</b>			
6 1 0 0	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 2005-2009	p.m.	p.m.	-11 019 599
6 1 0 1	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 1998-2004	p.m.	p.m.	-7 252 050
	<i>Total de l'article 6 1 0</i>	p.m.	p.m.	-18 271 649
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 1</b>	p.m.	p.m.	<b>-18 271 649</b>
	<b>Total du titre 6</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-25 093 718</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 941 300</b>	<b>46 956 800</b>	<b>50 153 046</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
5 0	
<b>5 0 0</b>	
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent Article 16 du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
<b>6</b>	
6 0	
<b>6 0 0</b>	
6 0 0 0	Remboursement du solde du résultat de l'exercice précédent.
6 1	
<b>6 1 0</b>	
6 1 0 0	Remboursement extraordinaire exclusivement effectué en 2010.
6 1 0 1	Remboursement extraordinaire exclusivement effectué en 2010.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>			
11	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>			
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>			
1100	Traitements de base	15 095 300	15 264 400	13 611 990
1101	Allocations familiales	1 886 500	1 918 400	1 303 596
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 379 500	2 578 700	2 203 296
1103	Indemnités de secrétariat	29 500	38 700	32 191
	<b>Total de l'article 110</b>	19 390 800	19 800 200	17 151 073
<b>111</b>	<b>Agents auxiliaires et agents locaux</b>			
1110	Agents auxiliaires	p.m.	p.m.	0
1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	0
1112	Agents locaux	p.m.	p.m.	0
1113	Stagiaires	13 400	22 300	9 022

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
11	
<b>110</b>	
1100	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires. Tableau des effectifs 2012: 220 postes. Indexation annuelle des salaires calculée sur la base des salaires de 2011 * 1 % d'augmentation (pour la période de janvier à juin 2012) et * 1 % supplémentaire (pour la période de juillet à décembre 2012). Diminution en 2012 due à la révision du tableau des effectifs ayant entraîné une réduction de cinq postes.
1101	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. La diminution en 2012 est due à la révision du tableau des effectifs.
1102	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires. La diminution résulte de la révision du tableau des effectifs.
1103	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale. Nombre de bénéficiaires en 2012 = 17, application d'augmentations de salaires identiques à celles du poste 1 1 0 0.
<b>111</b>	
1110	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.
1111	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit sera exclusivement utilisé lorsque la direction générale de l'interprétation (anciennement "SCIC") ne pourra fournir les ressources demandées par le Centre de traduction, notamment à l'occasion des réunions de son conseil d'administration.
1112	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1113	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités. 25% du traitement de base d'un AD5/1 * 3 stagiaires pour une période de quatre mois.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
1115	Agents contractuels	575 900	1 020 000	421 402
	<i>Total de l'article 111</i>	589 300	1 042 300	430 424
<b>112</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>			
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	225 000	230 000	227 036
	<i>Total de l'article 112</i>	225 000	230 000	227 036
<b>113</b>	<b>Cotisations patronales à la sécurité sociale</b>			
1130	Couverture des risques de maladie	513 800	519 000	486 457
1131	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	116 400	117 600	100 976
1132	Couverture du risque de chômage	158 200	163 500	123 400
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0
1134	Contribution au régime de pension communautaire	3 593 300	3 449 800	3 263 899
	<i>Total de l'article 113</i>	4 381 700	4 249 900	3 974 732
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>			
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	2 000	198

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1115	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. Les crédits sont basés sur dix agents contractuels en 2012, à comparer avec 20 en 2011. L'augmentation entre 2010 et 2011 est due en partie au transfert des indemnités et coûts sociaux liés au personnel contractuel des postes 1 1 0 1, 1 1 0 2, etc. au poste 1 1 1 5.
<b>112</b>	
1120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis.
<b>113</b>	
1130	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4% du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7% du traitement de base.
1131	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base). Un supplément de 2 % est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1132	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1133	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2 % des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel s'élève à 11,6 %.
<b>114</b>	
1140	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir:— l'allocation de naissance crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type;— en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1 1 0 0.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	261 900	285 800	253 525
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 114</i>	262 900	287 800	253 723
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>			
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	0
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>			
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0
1175	Intérimaires	172 700	320 000	352 569
	<i>Total de l'article 117</i>	172 700	320 000	352 569
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</b>			
1180	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	104 100	50 131
1181	Frais de voyage	11 400	18 100	4 054

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1141	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Les crédits ont été diminués suite à la révision du tableau des effectifs et des crédits pour le personnel contractuel.
1143	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>115</b>	
1150	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>117</b>	
1171	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Calcul pour 6 intérimaires (3 postes AST3 pour une période de six mois, et 3 postes AST1 pour une période de huit mois). Ceci représente une diminution de 4 à 7 postes en 2011.
<b>118</b>	
1180	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2012: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies. Le nombre de sélections a diminué, il était de 6 en 2011.
1181	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ. Montant prévu à partir des dépenses moyennes réelles en 2010 par membre du personnel, multipliées par une estimation réaliste pour 2012 destinée au renouvellement du personnel statutaire. La diminution en 2012 s'explique par le fait que la dépense moyenne était inférieure en 2010 par rapport à 2009, qui constituait la base du budget 2011.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	65 100	95 300	33 364
1183	Frais de déménagement	20 400	40 600	9 263
1184	Indemnités journalières temporaires	138 400	200 000	117 565
	<i>Total de l'article 118</i>	286 300	458 100	214 377
<b>119</b>	<b><i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i></b>			
1190	Coefficients correcteurs	500	600	0
	<i>Total de l'article 119</i>	500	600	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>25 309 200</b>	<b>26 388 900</b>	<b>22 603 934</b>
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>			
<b>130</b>	<b><i>Missions et déplacements</i></b>			
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	53 700	90 000	69 379
	<i>Total de l'article 130</i>	53 700	90 000	69 379
<b>131</b>	<b><i>Missions et déplacements liés aux formations</i></b>			
1310	Frais de mission liés aux formations	49 800	40 000	41 392
	<i>Total de l'article 131</i>	49 800	40 000	41 392
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>103 500</b>	<b>130 000</b>	<b>110 771</b>
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1182	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.
1183	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Calcul basé sur les frais de déménagement moyens en 2010 * 6 déménagements en 2011 * 10 % d'augmentation des prix. Le montant élevé des crédits en 2011 est dû à des dépenses élevées prévues, qui seront effectuées en 2011 au lieu de 2010. La diminution observable en 2012 est due à un nombre moins élevé de déménagements résultant de la mise en oeuvre complète du tableau des effectifs.
1184	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation). La diminution en 2012 est due à un nombre moins élevé de recrutements.
<b>119</b>	
1190	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
13	
<b>130</b>	
1300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes. La diminution enregistrée en 2012 résulte de l'optimisation de l'organisation de la mission qui a permis une réduction des coûts.
<b>130</b>	
1310	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
14	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
<b>140</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>			
1400	Restaurants et cantines	37 500	39 000	42 591
	<i>Total de l'article 140</i>	37 500	39 000	42 591
<b>141</b>	<b>Service médical</b>			
1410	Service médical	40 800	30 000	26 000
	<i>Total de l'article 141</i>	40 800	30 000	26 000
<b>142</b>	<b>Autres interventions</b>			
1420	Autres interventions	251 400	200 500	210 000
1421	Relations sociales	24 000	24 000	17 916
	<i>Total de l'article 142</i>	275 400	224 500	227 916
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>353 700</b>	<b>293 500</b>	<b>296 507</b>
15	<b>MOBILITÉ</b>			
<b>152</b>	<b>Mobilité</b>			
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	p.m.	p.m.	0
16	SERVICES SOCIAUX			
<b>160</b>	<b>Service social</b>			
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	0
<b>162</b>	<b>Autres interventions</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>140</b>	
1400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Calcul basé sur la consommation en 2010 * augmentation due à l'indexation en 2011 et 2012. La diminution en 2012 résulte de mesures prises en vue de réduire les coûts en 2011.
<b>140</b>	
1410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>142</b>	
1420	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'OIL de la Commission.
1421	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
15	
<b>152</b>	
1520	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
16	
<b>160</b>	
1600	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
<b>162</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
1620	Autres interventions	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	0
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>			
1630	Centre de la petite enfance	142 900	122 700	99 000
	<i>Total de l'article 163</i>	142 900	122 700	99 000
<b>164</b>	<b>Aide complémentaire aux handicapés</b>			
1640	Aide complémentaire aux handicapés	4 000	4 000	0
	<i>Total de l'article 164</i>	4 000	4 000	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>146 900</b>	<b>126 700</b>	<b>99 000</b>
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>			
<b>170</b>	<b>Réceptions et représentation</b>			
1700	Frais de réception et de représentation	3 000	3 000	2 602
	<i>Total de l'article 170</i>	3 000	3 000	2 602
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>2 602</b>
19	<b>PENSIONS</b>			
<b>190</b>	<b>Pensions</b>			
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>25 916 300</b>	<b>26 942 100</b>	<b>23 112 814</b>
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>200</b>	<b>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>			
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 221 200	1 208 100	1 170 613
	<i>Total de l'article 200</i>	1 221 200	1 208 100	1 170 613
<b>201</b>	<b>Assurances</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1620	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
<b>163</b>	
1630	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2012 soumises par le Parlement européen.
<b>164</b>	
1640	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
17	
<b>170</b>	
1700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
19	
<b>190</b>	
1900	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
<b>2</b>	
20	
<b>200</b>	
2000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction.
<b>201</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
2010	Assurances	11 000	10 500	9 228
	<i>Total de l'article 201</i>	11 000	10 500	9 228
<b>202</b>	<b><i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i></b>			
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	36 600	43 900	42 500
	<i>Total de l'article 202</i>	36 600	43 900	42 500
<b>203</b>	<b><i>Nettoyage et entretien</i></b>			
2030	Nettoyage et entretien	193 000	181 400	182 509
	<i>Total de l'article 203</i>	193 000	181 400	182 509
<b>204</b>	<b><i>Aménagement des locaux</i></b>			
2040	Aménagement des locaux	20 000	20 000	17 336
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	20 000	17 336
<b>205</b>	<b><i>Sécurité et surveillance des immeubles</i></b>			
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	75 600	69 000	81 279
	<i>Total de l'article 205</i>	75 600	69 000	81 279
<b>206</b>	<b><i>Acquisition de biens immobiliers</i></b>			
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	0
<b>208</b>	<b><i>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles</i></b>			
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	18 000	12 000	5 977
	<i>Total de l'article 208</i>	18 000	12 000	5 977
<b>209</b>	<b><i>Autres interventions</i></b>			
2090	Autres interventions	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>1 575 400</b>	<b>1 544 900</b>	<b>1 509 442</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2010	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>202</b>	
2020	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
<b>203</b>	
2030	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>204</b>	
2040	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles.
<b>205</b>	
2050	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
<b>206</b>	
2060	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>208</b>	
2080	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobilier: trois semaines de services d'expertise, tarif conclu en vertu du contrat cadre, en faveur du projet de rénovation du NHE.
<b>209</b>	
2090	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
21	<b>INFORMATIQUE</b>			
<b>210</b>	<b>Informatique</b>			
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 210 000	1 315 000	1 241 103
	<i>Total de l'article 210</i>	1 210 000	1 315 000	1 241 103
<b>212</b>				
2120	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	907 000	1 110 000	1 344 428
	<i>Total de l'article 212</i>	907 000	1 110 000	1 344 428
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 117 000</b>	<b>2 425 000</b>	<b>2 585 531</b>
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>220</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>			
2200	Premier équipement	5 000	10 000	5 008
2201	Remplacement	p.m.	p.m.	0
2202	Location	5 000	1 000	0
2203	Entretien, utilisation et réparation	3 000	3 000	202
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	4 113
	<i>Total de l'article 220</i>	18 000	19 000	9 323
<b>221</b>	<b>Mobilier</b>			
2210	Premier équipement	20 000	20 000	27 220
2211	Remplacement	5 000	5 000	5 938
2212	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	0
	<i>Total de l'article 221</i>	27 000	27 000	33 158
<b>223</b>	<b>Parc automobile</b>			
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0
2232	Location de véhicules	21 900	26 400	22 713
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	6 000	6 300	2 623

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
21	
<b>210</b>	
2100	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciel, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. La diminution observable en 2012 est due à une diminution des achats de matériel informatique et de logiciels après des investissements plus considérables en 2011.
<b>212</b>	
2120	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). La révision des projets compte tenu des recettes prévues a permis une nouvelle diminution des dépenses informatiques.
22	
<b>220</b>	
2200	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2201	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2202	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2203	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2204	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs à la bureautique.
<b>221</b>	
2210	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2211	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier, suite à l'audit sur l'ergonomie.
2212	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
<b>223</b>	
2230	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 223</i>	27 900	32 700	25 336
<b>225</b>	<b>Dépenses de documentation et de bibliothèque</b>			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	12 000	12 000	8 120
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	0
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	9 000	9 000	9 790
2253	Dictionnaires pour traducteurs	5 000	5 000	1 477
2254	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 225</i>	26 000	26 000	19 387
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>98 900</b>	<b>104 700</b>	<b>87 204</b>
<b>23</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>			
<b>230</b>	<b>Papeterie et fournitures de bureau</b>			
2300	Papeterie et fournitures de bureau	35 000	35 000	42 318
	<i>Total de l'article 230</i>	35 000	35 000	42 318
<b>232</b>	<b>Dépenses financières</b>			
2320	Frais bancaires	4 000	5 500	3 633
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 232</i>	4 000	5 500	3 633
<b>233</b>	<b>Frais juridiques</b>			
2330	Frais juridiques	10 000	10 000	3 191
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	10 000	3 191
<b>234</b>	<b>Domages et intérêts</b>			
2340	Domages et intérêts	p.m.	p.m.	0
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	0
<b>235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>			
2350	Assurances diverses	12 700	10 000	8 226
2352	Frais divers de réunions internes	1 500	1 500	2 072
2353	Déménagement des services	10 000	12 000	10 000

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>225</b>	
2250	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2251	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2252	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2253	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2254	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
23	
<b>230</b>	
2300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
<b>232</b>	
2320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2321	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
<b>233</b>	
2330	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
<b>234</b>	
2340	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>235</b>	
2350	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
2359	Autres interventions	4 500	3 900	6 600
	<i>Total de l'article 235</i>	28 700	27 400	26 898
<b>239</b>	<b><i>Prestations entre institutions</i></b>			
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0
2391	Travaux d'interprétariat	p.m.	p.m.	5 000
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	127 900	140 200	120 350
2393	Publications	35 000	35 000	34 550
2394	Diffusion	5 000	5 000	6 688
	<i>Total de l'article 239</i>	167 900	180 200	166 588
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>245 600</b>	<b>258 100</b>	<b>242 628</b>
<b>24</b>	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
<b>240</b>	<b><i>Affranchissement</i></b>			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	47 900	49 300	42 156
	<i>Total de l'article 240</i>	47 900	49 300	42 156
<b>241</b>	<b><i>Télécommunications</i></b>			
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	264 000	285 000	242 203
	<i>Total de l'article 241</i>	264 000	285 000	242 203
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>311 900</b>	<b>334 300</b>	<b>284 359</b>
<b>25</b>	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>			
<b>250</b>	<b><i>Frais de réunions et de convocations</i></b>			
2500	Réunions et convocations en général	10 000	10 000	11 274
	<i>Total de l'article 250</i>	10 000	10 000	11 274
<b>255</b>	<b><i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i></b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2359	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>239</b>	
2390	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2391	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions des Communautés.
2392	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création du Centre. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2393	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre de traduction et d'autres actions de communication et de promotion.
2394	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients (crayons et stylos ornés du logo du CdT, clés USB ornées du logo, etc). Les frais associés à l'impression de documents sont couverts par 2393.
24	
<b>240</b>	
2400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux. Cette augmentation résulte du recours croissant aux services d'envoi en recommandé ou urgent (DHL).
<b>241</b>	
2410	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications.
25	
<b>250</b>	
2500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche et autres formalités des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
<b>255</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	5 000	33 442
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	5 000	33 442
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>44 716</b>
26	<b>GOUVERNANCE DU CENTRE</b>			
<b>260</b>	<b>Frais de réunions et de convocations</b>			
2600	Réunions du conseil d'administration	25 000	25 000	14 500
	<i>Total de l'article 260</i>	25 000	25 000	14 500
<b>261</b>	<b>Organisation des réunions du conseil d'administration</b>			
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	8 155
	<i>Total de l'article 261</i>	20 000	20 000	8 155
<b>265</b>	<b>Travaux d'interprétariat</b>			
2650	Travaux d'interprétariat	75 000	75 000	60 000
	<i>Total de l'article 265</i>	75 000	75 000	60 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>82 655</b>
27	Information: ACQUISITION. ARCHIVAGE. PRODUCTION ET DIFFUSION			
<b>270</b>	<b>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</b>			
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	10 000	66 834
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	10 000	66 834
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>	<b>25 000</b>	<b>10 000</b>	<b>66 834</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>4 508 800</b>	<b>4 812 000</b>	<b>4 903 369</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>			
30	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>			
<b>300</b>	<b>Prestations de traduction externe</b>			
3000	Prestations de traduction externe	13 831 000	14 497 700	14 322 062

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2550	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante (par exemple organisés au bâtiment JMO, etc).
<b>260</b>	
2600	Crédits pour les frais de voyage, de subsistance et d'approche des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
<b>261</b>	
2610	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
<b>265</b>	
2650	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
<b>27</b>	
<b>270</b>	
2700	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	
3000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir: traduction de marques communautaires et de documents, la révision et la modification de traductions et le contrôle d'originaux ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes). La diminution observable en 2012 résulte de la prévision d'un volume de traductions moins important.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Crédits 2012	Crédits 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 300</i>	13 831 000	14 497 700	14 322 062
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 30</b>	<b>13 831 000</b>	<b>14 497 700</b>	<b>14 322 062</b>
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
<b>310</b>	<b>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</b>			
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	685 200	705 000	697 490
	<i>Total de l'article 310</i>	685 200	705 000	697 490
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 31</b>	<b>685 200</b>	<b>705 000</b>	<b>697 490</b>
	<b>Total du titre 3</b>	<b>14 516 200</b>	<b>15 202 700</b>	<b>15 019 552</b>
<b>10</b>	<b>PROVISIONS</b>			
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>			
<b>1000</b>	<b>Crédits provisionnels</b>			
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	p.m.	p.m.	0
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0
10002	Réserve pour imprévus	p.m.	p.m.	0
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	2 166 300
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	0
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	774 864
	<i>Total de l'article 1000</i>	p.m.	p.m.	2 941 164
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 100</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>2 941 164</b>
	<b>Total du titre 10</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>2 941 164</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 941 300</b>	<b>46 956 800</b>	<b>45 976 899</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
31	
<b>310</b>	
3100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. I.
<b>10</b>	
100	
<b>1000</b>	
10000	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Depuis 2011, les crédits pour les contributions patronales sont enregistrés dans le poste 1 1 3 4.
10001	
10002	
10004	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier, dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
10005	Le litige a été réglé en 2010 et aucun crédit n'est nécessaire.
10006	

## ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2010		2011		2012	
	Pourvus au 31.12.2010		Autorisés dans le cadre du budget		Prévisions	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	1	1	1	1
AD 12	5	5	6	5	6	6
AD 11	9	9	8	9	9	8
AD 10	9	5	10	4	10	5
AD 9	4	8	4	10	5	8
AD 8	3	6	2	9	3	9
AD 7	8	15	9	20	8	23
AD 6	2	23	3	19	3	17
AD 5	1	15	1	15	1	13
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>87</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	<b>47</b>	<b>91</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	1
AST 8	4	0	5	0	5	0
AST 7	3	3	1	4	2	5
AST 6	3	4	4	4	3	3
AST 5	1	6	0	5	1	6
AST 4	3	11	4	17	5	17
AST 3	5	18	4	21	2	22
AST 2	0	7	0	11	0	10
AST 1	0	17	0	6	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>19</b>	<b>67</b>	<b>18</b>	<b>69</b>	<b>18</b>	<b>64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>154</b>	<b>63</b>	<b>162</b>	<b>65</b>	<b>155</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>215</b>		<b>225</b>		<b>220</b>	